



RÈGLEMENTS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES – SECTION 2

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

MISE À JOUR EN SEPTEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

1	Documents du programme de gymnastique rythmique	1
2	Critères d'admissibilité à la participation aux événements et activités de Gymcan selon la discipline 2	
2.1	Âge de la gymnaste.....	2
2.2	Exigences des programmes nationaux et de développement National	3
2.3	Participation Des gymnastes représentant un pays autre que le canada aux événements de wgym 3	
2.4	Participation hors concours (excluant en/hp) aux événements de Gymcan et aux championnats régionaux	4
2.5	Entraîneurs désignés comme juge à élite canada et aux championnats canadiens.....	4
3	Compétitions et événements de gymnastique rythmique de gymcan	4
3.1	Tenue vestimentaire des entraîneurs	5
3.2	Engins et engins de remplacement	5
3.3	Juges de ligne et chronomètres	6
3.4	Élite Canada	7
3.5	Championnats canadiens	12
3.6	Championnats régionaux de l'est et de l'ouest	14
4	Autres compétitions de gymcan organisées au canada	16
5	Programme de l'équipe nationale	16
5.1	Championnats canadiens	16
5.2	Élite Canada	17
5.3	Camps d'entraînement.....	17
5.4	Épreuves de contrôle technique et activités de sélection	17
5.5	Classement de l'équipe nationale.....	17



5.6	Manuel de l'équipe nationale	18
6	Affectation aux compétitions internationales.....	18
6.1	Sélection des athlètes pour les événements majeurs.....	18
6.2	Sélection des athlètes pour les autres événements de wgyg	19
6.3	Compétitions internationales sur invitation – non sanctionnées par wgyg	19
7	organisation d'un événement de wgyg ou d'une compétition internationale sur invitation	20
	Appendix A: Exemptions médicales	21
	Appendix B: Horaire général d'élite Canada et les Championnats canadiens.....	25
	Horaire généraux des compétitions	25
	Appendix C: Tenue vestimentaire de compétition des gymnastes masculins.....	28
	Appendix D: exigences relatives à l'enregistrement vidéo.....	29
	Normes relatives aux engins	30
	Cadrage de la caméra	30
	Appendix E: Prix et trophées.....	31
	Élite Canada.....	31
	Élite Canada, Championnats canadiens et championnats régionaux	31
	Gymnastes masculins aux championnats régionaux	32
	Championnats canadiens.....	33
	Historique des versions du documents	34



Remarque : Advenant des perturbations majeures aux événements de GymCan en raison de circonstances imprévues, toute modification, particulièrement en ce qui concerne la structure des compétitions nationales, sera discutée avec les partenaires provinciaux de GymCan, en consultation avec le Comité des programmes de gymnastique rythmique (GR) et d'autres groupes de travail ou comités, au besoin.

1 DOCUMENTS DU PROGRAMME DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Le programme de gymnastique rythmique est régi par le [Code de pointage de WGYM](#), la structure de gouvernance de GymCan et la section 2 : Règlements techniques spécifiques à la gymnastique rythmique, ainsi que par les documents suivants, disponibles sur le [Microsite de GymCan](#):

- Programme de développement GRI et GRG de GymCan (comprend les programmes nationaux Novice et Pré-Novice).
- [Manuel de l'équipe nationale](#) et Entente de l'équipe nationale.
- [WGYM Règlements spécifiques des juges](#), [Règlement généraux des juges](#) et Règlements des juges de GymCan.
- [Ressources et politiques en matière de sport sécuritaire](#)
- Tous les entraîneurs, membres du personnel de soutien (chef de délégation, chef de mission, gérant d'équipe, accompagnateur, etc.) et membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) qui participeront aux compétitions nationales de GymCan doivent avoir satisfait aux exigences liées à leur rôle dans OneBadge. Le non-respect de ces exigences entraînera le refus de l'accréditation et de l'accès à l'aire de compétition ainsi qu'aux installations de compétition et d'entraînement.

Remarque : Dans le présent document, les événements de GymCan comprennent Élite Canada, les Championnats canadiens et les Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest (puisque les compétitions du volet national servent de qualification aux Championnats canadiens).



2 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À LA PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DE GYM CAN SELON LA DISCIPLINE

Les gymnastes doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents (RP) pour participer aux compétitions de GymCan, y compris les Championnats régionaux. Il incombe aux entraîneurs et aux organismes provinciaux et territoriaux (OPT) de s'assurer que tous les gymnastes respectent les exigences en matière de résidence. Tout gymnaste qui n'est ni citoyen canadien ni résident permanent, mais qui a reçu l'autorisation de GymCan de participer à une compétition, doit être correctement identifié par son entraîneur ou son OPT lors de l'inscription. Pour plus de détails concernant les gymnastes qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents, veuillez consulter les sections 2.3 et 2.4, ainsi que les dispositions propres à chaque type de compétition.

2.1 ÂGE DE LA GYMNASTE

L'âge d'une gymnaste est déterminé selon l'année de compétition, c'est-à-dire l'âge qu'elle atteindra entre le 1er janvier et le 31 décembre de cette année. Par exemple, une gymnaste du volet national qui atteint l'âge de 16 ans à n'importe quel moment de l'année civile concourra dans la catégorie Senior.

Niveau GRI	Ages	Level GRG	Ages
Pré-Novice (PN)	11, 12	Novice	11, 12
Novice (NV)	13	Junior National	14, 15
Junior (JR)	14, 15	Senior National	16 et plus
Senior (SR)	16 and older	Junior Développement (Volet National)	13, 14, 15 Peut inclure une gymnaste de 12 ans et une gymnaste de 16 ans
		Senior Développement (Volet)	14 ans et plus

2.2 EXIGENCES DES PROGRAMMES NATIONAUX ET DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Les gymnastes individuelles et les groupes des catégories nationales Senior, Junior (et Novice) suivent le Code de pointage de la FIG. Veuillez consulter le site Web de WGYM pour plus d'informations.

Pour obtenir davantage d'informations sur les programmes nationaux et de développement en GRI et GRG (y compris Pré-Novice), veuillez consulter les documents suivants sur le [site Web de GymCan](#) :



- Documents techniques
 - Parcours de compétition
 - Désignation des engins 2027 – FIG et GymCan
- Programme de développement
 - Résumé du programme de développement GRI et GRG
 - Exigences et évaluation du programme de développement
 - Résumé des âges et des niveaux du programme de développement
 - Foire aux questions (FAQ) du programme de développement

Les gymnastes masculins sont autorisés à participer à toutes les catégories individuelles de gymnastique rythmique, en utilisant les mêmes engins et le même Code de pointage de WGYM que les gymnastes féminines. Toutefois, les classements, les notes et les médailles seront établis séparément selon le sexe. Par exemple, si un gymnaste masculin Novice obtient une note équivalente à celle de la gymnaste Novice classée au 5^e rang, il recevra une récompense correspondant à la 5^e place. Si sa note au concours général correspond à celle de la 9^e place ou d'un rang inférieur, aucune récompense ne lui sera attribuée. Lorsqu'une catégorie compte trois gymnastes masculins ou plus, ceux-ci seront classés dans leur propre catégorie et pourront recevoir des médailles pour chaque engin ainsi que pour le concours général. Veuillez consulter l'annexe pour connaître les exigences relatives à la tenue de compétition.

2.3 PARTICIPATION DES GYMNASTES REPRÉSENTANT UN PAYS AUTRE QUE LE CANADA AUX ÉVÉNEMENTS DE WGYM

Une gymnaste ayant la double nationalité (DN), c'est-à-dire possédant la citoyenneté canadienne et celle d'un autre pays, ou une gymnaste résidente permanente (RP) qui a choisi de représenter un pays autre que le Canada lors des compétitions de WGYM peut participer aux événements de GymCan, à condition de respecter les critères de qualification applicables (pour Élite Canada, le processus de soumission vidéo pour les gymnastes hors concours; pour les Championnats canadiens, conformément à la section 3.4.1) et de soumettre une lettre d'autorisation de la fédération nationale (FN) qu'elle représente. Lors des événements canadiens, la gymnaste sera identifiée par le code de sa fédération et/ou par le drapeau du pays qu'elle représente. Cette gymnaste participera hors concours (OOC) et sera classée et récompensée avec les autres gymnastes hors concours (voir le Parcours de compétition).

2.4 PARTICIPATION HORS CONCOURS (EXCLUANT EN/HP) AUX ÉVÉNEMENTS DE GYM CAN ET AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Une gymnaste hors concours (OOC) est :

- a) une gymnaste qui a présenté une demande de résidence permanente, ou dont la famille a présenté une telle demande, et dont le dossier est en cours de traitement, ou une gymnaste ayant le statut de réfugiée. L'OPT de la gymnaste doit demander une preuve de son statut et en informer GymCan,



- b) une gymnaste qui séjourne au Canada de façon temporaire, par exemple avec un visa d'études. L'OPT de la gymnaste doit demander une preuve de son statut et en informer GymCan. Veuillez noter que ces gymnastes ne pourront être incluses que si le temps le permet,

Pour obtenir davantage de détails concernant les critères permettant aux gymnastes hors concours de participer à Élite Canada, aux Championnats canadiens et aux Championnats régionaux, veuillez consulter les [documents techniques](#) du parcours de compétition, ainsi que les sections du présent document portant sur ces compétitions.

2.5 ENTRAINEURS DÉSIGNÉS COMME JUGE À ÉLITE CANADA ET AUX CHAMPIONNATS CANADIENS

Les entraîneurs désignés pour agir à titre de juges à Élite Canada, aux Championnats canadiens ou aux Championnats régionaux ne sont pas autorisés à entraîner les athlètes de leur club à aucun moment, sauf s'ils jugent la compétition Pré-Novice. Les juges ne sont pas autorisés à assister aux séances d'entraînement.

3 COMPÉTITIONS ET ÉVÉNEMENTS DE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE DE GYM CAN

Les lignes directrices présentées ci-dessous s'appliquent spécifiquement aux événements en personne. Pour les événements virtuels, veuillez consulter les [Lignes directrices pour les événements virtuels de GR](#) ainsi que les documents propres à chaque programme (directives de compétition, critères de sélection, structure de qualification, etc.).

Les compétitions officielles de GymCan sont Élite Canada (EC) et les Championnats canadiens (CC). Bien que les Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest ne soient pas des événements officiels de GymCan, ils suivent les mêmes règlements qu'Élite Canada et les Championnats canadiens, puisque les compétitions du volet national servent de qualification aux Championnats canadiens.

Pour connaître les exigences relatives à l'installation du plateau de compétition, veuillez consulter les Normes des engins de [WGYM](#) disponibles dans la section « Règlements » du site Web. L'ordre des engins suit celui établi par WGYM, avec l'exercice mains libres en premier, lorsqu'applicable.

Pour connaître la disposition appropriée des drapeaux canadiens et provinciaux, veuillez consulter le [Protocole relatif aux drapeaux](#) du gouvernement du Canada – Ordre de préséance des drapeaux.

Les dispositions générales concernant la conduite des entraîneurs et des gymnastes, les fonctions des juges, les exigences relatives au tapis et aux engins, l'affichage des notes, etc., sont celles prévues par WGYM.



3.1 TENUE VESTIMENTAIRE DES ENTRAÎNEURS

Afin de projeter une image professionnelle et d'assurer une uniformité entre toutes les disciplines de GymCan, TOUS les entraîneurs inscrits à Élite Canada, aux Championnats canadiens et aux Championnats régionaux doivent porter l'une des tenues suivantes. À défaut de respecter ces exigences, l'accès à la salle d'échauffement et à l'aire de compétition leur sera refusé:

- a) Un chandail ou une veste de leur province, accompagné d'un pantalon de survêtement, d'un pantalon habillé, d'un pantalon de style kaki ou chino, d'un jean sans trous, d'un legging foncé ou d'une jupe arrivant au moins aux genoux, ainsi que de chaussures de sport ou de chaussures à semelles souples.
- b) Un chandail ou une veste de leur club, accompagné d'un pantalon de survêtement, d'un pantalon habillé, d'un pantalon de style kaki ou chino, d'un jean sans trous, d'un legging foncé ou d'une jupe arrivant au moins aux genoux, ainsi que de chaussures de sport ou de chaussures à semelles souples.

Remarque : Les vêtements d'Équipe Canada (vestes, chandails, etc.) ne doivent pas être portés lors des compétitions de GymCan.

Lors d'Élite Canada, des Championnats canadiens et des Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest, seuls les entraîneurs inscrits et accrédités ainsi que les gymnastes faisant partie de la rotation en cours (ou de la rotation suivante, lorsque la rotation en cours tire à sa fin) sont autorisés à accéder à la salle d'échauffement et à l'aire de compétition. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, aucune autre personne, y compris les enfants des entraîneurs accrédités, n'est autorisée à accéder à ces espaces, et ce, en aucun temps. Tous les invités doivent demeurer dans les estrades réservées aux spectateurs. Aucune exception ne sera accordée à cette règle.

3.2 ENGINS ET ENGINS DE REMPLACEMENT

Tous les gymnastes des catégories Junior et Senior doivent utiliser des engins approuvés par WGYM, portant le logo du fabricant conformément aux règlements de WGYM. La taille et le poids des engins de tous les participants doivent respecter les normes de WGYM et de GymCan. Les gymnastes Novice doivent utiliser les engins de la catégorie Junior. Toutefois, elles peuvent utiliser les massues Junior de plus petite taille, si elles le souhaitent. Dans ce cas, la gymnaste doit fournir ses propres massues de remplacement.

- [Normes des engins WGYM](#) (Senior, Junior & Novice)
- [Site Web de GymCan](#) pour les catégories Pré-Novice et toutes les catégories du volet développement

L'équipement de mesure des engins doit être installé avant la période d'entraînement prévue la veille du premier jour de compétition, afin que les gymnastes puissent vérifier leurs engins. Une vérification aléatoire des engins des gymnastes individuelles et des groupes Junior et Senior peut être effectuée à la demande du juge responsable. Conformément aux règlements de WGYM, une gymnaste ne peut pas participer à la compétition avec un engin non conforme.



GymCan fournira les engins officiels de remplacement pour les catégories Novice (les mêmes que pour Junior), Junior et Senior lors des Championnats canadiens et d'Élite Canada. Ces engins porteront le logo de WGYM et celui du fabricant. Lors des Championnats régionaux, les organisateurs sont responsables de fournir les engins de remplacement. Toutefois, le logo du fabricant n'est pas obligatoire. Pour les gymnastes Pré-Novice et les gymnastes Novice utilisant les petites massues Junior, la gymnaste ou son entraîneur peut placer un engin de remplacement sur le côté du tapis, mais doit le retirer après le passage de la gymnaste.

Si un engin de remplacement fourni par GymCan ou le comité organisateur local (COL) se brise pendant un exercice de compétition, GymCan appliquera la procédure prévue à la section 9.4.7 du Code de pointage de WGYM.

3.3 JUGES DE LIGNE ET CHRONOMÉTREURS

Conformément aux règlements de WGYM, deux juges de ligne sont requis pour toutes les compétitions individuelles et de groupe. Deux chronomètres sont requis pour les gymnastes individuelles Junior et Senior ainsi que pour les groupes nationaux Junior et Senior. Pour les autres niveaux, un seul chronomètre est requis.

Si GymCan a désigné des juges en formation pour l'événement (selon les demandes des OPT), ceux-ci seront affectés au rôle de juge de ligne pendant une partie de la compétition, conformément aux Règles et règlements des juges de GymCan. Certains juges peuvent également remplir une exigence de progression de leur niveau de certification en agissant comme juges de ligne. Il incombe aux organisateurs de prévoir leur affectation à l'horaire.

Le club hôte et/ou l'OPT sont responsables de recruter les autres juges de ligne et chronomètres nécessaires.

Il est recommandé que ces personnes soient au minimum des juges de niveau Club provincial ou Provincial, ou des bénévoles âgés de 18 ans et plus.

Les organisateurs doivent s'assurer que tous les juges de ligne et chronomètres bénévoles sont disponibles pour recevoir les instructions nécessaires. Les bénévoles qui agissent comme juges de ligne ou chronomètres doivent porter un pantalon foncé ou une jupe foncée arrivant aux genoux, ainsi qu'un haut blanc ou foncé. Leurs vêtements ne doivent afficher aucune affiliation à un club. Les organisateurs doivent également prévoir des remplaçants en cas de maladie ou lorsqu'un remplacement est demandé par le juge responsable (JR) ou le juge administrateur (JA). Tous les officiels auxiliaires doivent être à leur poste avant le début de chaque rotation.

Pour plus d'informations concernant les juges en formation, veuillez consulter les Règlements des juges de gymnastique rythmique de GymCan.

3.4 ÉLITE CANADA

Élite Canada se déroule chaque année en février ou au début du mois de mars. Les objectifs d'Élite Canada sont les suivants :

- Offrir une occasion de compétition de niveau national aux gymnastes individuelles et aux groupes qualifiés du volet national.



- Décerner les titres de championnes d'Élite Canada dans les catégories Pré-Novice, Novice, Junior et Senior.
- Identifier les 15 gymnastes individuelles Junior et Senior de haute performance (HP) qui obtiendront une qualification directe aux Championnats canadiens.
- Amorcer le processus de sélection des équipes nationales Junior et Senior de GymCan en gymnastique rythmique individuelle.
- Identifier et sélectionner des gymnastes pour participer à des compétitions internationales stratégiques, conformément aux critères de sélection publiés et/ou aux règlements de GymCan.
- Déclarer les groupes champions d'Élite Canada.
- Établir le classement des groupes nationaux Junior et Senior à Élite Canada afin de déterminer les affectations aux compétitions, conformément aux critères de sélection publiés et/ou aux règlements de GymCan.

3.4.1 HORAIRE DE COMPÉTITION RECOMMANDÉ

Veuillez consulter l'annexe B pour obtenir l'horaire provisoire.

L'horaire, ainsi que toute modification subséquente, doit être approuvé par le personnel de GymCan ou par une personne désignée, en consultation avec le juge responsable (JR) et le juge administrateur (JA). Veuillez noter qu'un déjeuner ainsi qu'un dîner et un souper santé doivent être fournis aux juges, de même que des boissons et des collations santé pendant les pauses. La salle réservée aux repas et aux collations doit être située à proximité de l'aire de compétition afin de permettre aux juges de disposer de suffisamment de temps pour manger. Cette salle ne peut pas être la même que celle utilisée pour les demandes de révision des notes.

Pour ÉC et les CC, la compétition nécessite quatre journées complètes. Les organisateurs doivent donc réserver les installations dès la veille afin de disposer de suffisamment de temps pour installer les tapis d'échauffement et de compétition avant la période d'entraînement (par exemple, avant 17 h). Les salles de réunion doivent être prêtes en fin d'après-midi et l'ensemble des installations doit être entièrement prêt pour permettre le début de la compétition à 7 h 30 le premier jour.

Lors d'ÉC, des CC et des Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest, seuls les entraîneurs inscrits et accrédités ainsi que les gymnastes faisant partie de la rotation en cours (ou de la rotation suivante lorsque la rotation en cours tire à sa fin) sont autorisés à accéder à la salle d'échauffement et à l'aire de compétition.

Compétition A : Toutes les gymnastes inscrites participent aux quatre engins lors de la compétition A.

Compétition B : Les gymnastes individuelles Junior et Senior qui se classent parmi les 15 premières lors de la compétition de qualification (compétition A) sont admissibles aux finales par engin et au concours général (compétition B). En cas d'égalité au 15^e rang lors de la compétition A, les deux gymnastes accèdent à la compétition B. Les gymnastes hors concours (OOC) ne sont pas admissibles à la compétition B.

Les gymnastes Junior et Senior qui terminent parmi les 15 premières au concours général (AA) lors de la compétition A recevront un certificat soulignant leur qualification au statut de haute performance (HP) et à la compétition B. Une gymnaste qui se classe parmi les huit premières à un engin sera admissible à la



finale de cet engin seulement. Toutefois, la note obtenue à cette finale ne sera pas prise en compte dans le classement du concours général de haute performance (HP).

Les gymnastes Novice qui se classent parmi les huit premières à un engin participeront à la finale de cet engin.

Veillez consulter l'annexe E et les dispositions relatives aux récompenses du Parcours de compétition pour obtenir des renseignements sur les médailles, les rubans et les trophées.

À la suite d'Élite Canada, GymCan publiera la liste des gymnastes Junior et Senior désignées de haute performance (HP).

3.4.2 PARTICIPANTES À ÉLITE CANADA

Le Parcours de compétition précise les critères généraux d'admissibilité ainsi que le nombre de participants. GymCan invitera les athlètes selon le processus décrit ci-dessous. Toute place non comblée sera offerte à la gymnaste suivante au classement, et ce, jusqu'à trois jours avant le début de la première journée de compétition. Aucune modification ne sera apportée après cette échéance.

Seniors

1. Les gymnastes Senior membres de l'équipe nationale (EN) et de haute performance (HP) de l'année précédente, selon les résultats combinés des compétitions A et B des Championnats canadiens.
2. Les gymnastes Junior membres de l'équipe nationale (EN) et de haute performance (HP) de l'année précédente, qui sont maintenant d'âge Senior, selon les résultats combinés des compétitions A et B des Championnats canadiens.
3. Les gymnastes Senior et Junior qui sont maintenant d'âge Senior, classées selon leur note finale au concours général (AA) des Championnats canadiens de l'année précédente.
4. Le nombre maximal de gymnastes admissibles selon les étapes 1 à 3 est indiqué dans le Parcours de compétition.
5. S'ajoutent les gymnastes provenant du groupe Senior de GymCan, ou du groupe Junior ayant été sélectionné par GymCan pour participer à des compétitions internationales au cours de la saison précédente (p. ex. Championnats panaméricains), qui sont maintenant d'âge Senior.
6. Une place supplémentaire par province est accordée si cette province comptait une gymnaste ayant participé aux Championnats canadiens l'année précédente, mais qu'elle n'est pas représentée parmi les gymnastes sélectionnées aux étapes 1 à 4 ci-dessus. La province déterminera quelle gymnaste occupera cette place.
7. Un maximum de cinq (5) demandes de dérogation médicale ou de participation supplémentaires (voir la procédure à la section 3.4.3).
8. Un maximum de deux (2) gymnastes hors concours (OOC) supplémentaires (voir la procédure à la section 3.4.4).



Juniors

1. Les gymnastes Junior membres de l'équipe nationale (EN) et de haute performance (HP) de l'année précédente, selon les résultats combinés des compétitions A et B des Championnats canadiens.
2. Les gymnastes Junior et Novice qui sont maintenant d'âge Junior, classées selon leur note finale au concours général (AA) de la compétition A des Championnats canadiens de l'année précédente.
3. Le nombre maximal de gymnastes admissibles selon les étapes 1 et 2 est indiqué dans le Parcours de compétition.
4. S'ajoutent les gymnastes provenant du groupe Junior ayant été sélectionné par GymCan pour participer à des compétitions internationales au cours de la saison précédente (p. ex. Championnats panaméricains), qui sont toujours d'âge Junior.
5. Une place supplémentaire par province est accordée si cette province comptait une gymnaste ayant participé à la compétition, mais qu'elle n'est pas représentée parmi les gymnastes sélectionnées aux étapes 1 à 4 ci-dessus. La province déterminera quelle gymnaste occupera cette place.
6. Un maximum de cinq (5) demandes de dérogation médicale ou de participation supplémentaires (voir la procédure à la section 3.4.3).
7. Un maximum de deux (2) gymnastes hors concours (OOC) supplémentaires (voir la procédure à la section 3.4.4).

Novice

1. Les gymnastes Pré-Novice qui sont maintenant d'âge Novice, classées selon leur note finale des Championnats canadiens de l'année précédente, jusqu'au nombre maximal indiqué dans le Parcours de compétition.
2. Une place supplémentaire par province est accordée si cette province comptait une gymnaste ayant participé à la compétition, mais qu'elle n'est pas représentée parmi les gymnastes sélectionnées aux étapes ci-dessus.
3. Un maximum de deux (2) demandes de dérogation supplémentaires.

Pré-Novice

- Ouvert aux gymnastes Pré-Novice âgées de 12 ans au cours de l'année de compétition.

3.4.3 ÉLITE CANADA – DEMANDES DE DÉROGATION ET DEMANDES DE PARTICIPATION

Il y a un maximum de deux (2) places supplémentaires un maximum de deux (2) places supplémentaires est prévu pour les gymnastes Novice, cinq (5) pour les gymnastes Junior et cinq (5) pour les gymnastes Senior, dans les circonstances particulières décrites ci-dessous.

a) Les demandes de dérogation médicale doivent être soumises pour les gymnastes qui s'étaient qualifiées pour les Championnats canadiens, mais qui n'ont pas pu y participer, qui ont respecté les règles relatives



aux dérogations médicales en gymnastique rythmique et qui ne figurent pas déjà sur la liste des invitations au 15 octobre de chaque année.

b) Si les cinq (5) places ne sont pas toutes utilisées pour des dérogations médicales, GymCan examinera les demandes de participation fondées sur des « circonstances exceptionnelles ».

Les dates limites pour les demandes de dérogation et les demandes de participation sont les suivantes :

1. 1er novembre : Soumission à GymCan de la justification des circonstances exceptionnelles.
2. Au plus tard le 7 novembre (cinq jours ouvrables après le 1er novembre) : Le Comité du programme examinera la demande et l'approuvera ou la refusera. L'OPT et l'entraîneur seront informés de la décision.
3. 1er décembre : Pour les demandes approuvées, paiement des frais de 100 \$ et soumission à GymCan des vidéos des exercices, conformément aux instructions d'enregistrement vidéo présentées à l'annexe D.
4. Au plus tard le 14 décembre : Les exercices seront évalués par deux juges Brevet neutres. La moyenne des notes au concours général (AA) attribuées par les deux juges doit être égale ou supérieure à celle de la dernière gymnaste qualifiée lors des Championnats canadiens de l'année précédente, conformément aux critères d'admissibilité du Parcours de compétition.
5. Au plus tard le 14 décembre : GymCan approuvera les gymnastes selon leur classement et leur transmettra une invitation jusqu'à ce que les cinq places soient comblées.

Voici des exemples de circonstances exceptionnelles pouvant être approuvées par le Comité du programme :

- Une demande de dérogation médicale ou un motif médical concernant une gymnaste déjà qualifiée pour les Championnats canadiens, mais qui n'a pas pu y participer pour des raisons médicales.
- D'autres circonstances exceptionnelles, par exemple une urgence familiale grave ayant empêché une gymnaste inscrite aux Championnats canadiens d'y participer.

Les demandes fondées sur les motifs suivants ne seront ni examinées ni approuvées :

- Les demandes de participation visant le passage du niveau développement au niveau national. Les gymnastes doivent respecter la progression de qualification prévue dans le Parcours de compétition (Championnats régionaux, Championnats canadiens, puis Élite Canada).
- Les motifs médicaux qui ne font pas partie des demandes de dérogation médicale approuvées ne seront pas acceptés. Le bien-être des athlètes doit demeurer au premier plan de toute décision concernant leur participation. Si une athlète participe à une compétition de qualification malgré des problèmes de santé, cette décision relève de l'athlète et de ses parents. Lors des compétitions de qualification, des règles relatives aux exemptions médicales s'appliquent lorsqu'une athlète est incapable de présenter un programme complet.
- Si une athlète ayant obtenu une place grâce à une demande de participation doit se retirer en raison d'une blessure ou d'une maladie, la gymnaste suivante sur la liste de réserve sera invitée à participer à Élite Canada, à condition d'avoir obtenu une note au concours général (AA) égale ou



supérieure à celle de la dernière gymnaste qualifiée pour Élite Canada par l'intermédiaire des Championnats canadiens.

3.4.4 HORS CONCOURS (OOC) – DEMANDES DE PARTICIPATION DES GYMNASTES JUNIOR ET SENIOR EN ATTENTE DE RÉSIDENCE PERMANENTE, AYANT LE STATUT DE RÉFUGIÉE, DÉTENANT UN VISA D'ÉTUDES OU AYANT LA DOUBLE NATIONALITÉ (DN)

Deux (2) places sont réservées aux gymnastes Junior et deux (2) aux gymnastes Senior qui sont en attente de résidence permanente, qui ont le statut de réfugiée ou qui détiennent un visa d'études (voir la définition à la section 2.4). Les athlètes doivent respecter le même processus et les mêmes échéances que ceux décrits précédemment pour la soumission des vidéos et le paiement des frais. Dans la justification de la demande, l'entraîneur doit préciser si la gymnaste est en attente de résidence permanente, possède le statut de réfugiée ou détient un visa d'études. Les exercices seront examinés et évalués par deux juges Brevet. Si les gymnastes obtiennent une note au concours général (AA) égale ou supérieure à celle de la dernière gymnaste qualifiée pour Élite Canada par l'intermédiaire des Championnats canadiens, GymCan établira leur classement. Les deux (2) meilleures gymnastes Junior et les deux (2) meilleures gymnastes Senior du classement hors concours (OOC) seront invitées à participer à Élite Canada.

3.4.5 ÉLITE CANADA - GROUPE

La compétition est ouverte aux groupes nationaux, conformément au programme national annuel de GymCan et au Parcours de compétition.

Veuillez prendre note des exigences suivantes concernant les membres des groupes:

- Les membres d'un groupe doivent être citoyens canadiens pour pouvoir être sélectionnés afin de représenter le Canada lors des compétitions internationales de WGYM.
- Les membres d'un groupe doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents pour que le groupe puisse recevoir le titre de champion d'Élite Canada ou de champion national.
- Les groupes comprenant des gymnastes hors concours (OOC) (voir la définition à la section 2.4) seront classés et récompensés selon leur rang, mais ne pourront pas recevoir le titre de champion d'Élite Canada ou de champion national. Si un groupe comprenant des gymnastes hors concours termine au premier rang, le titre de champion sera attribué au groupe suivant au classement ne comprenant aucune gymnaste hors concours.
- Lorsqu'un groupe compte six gymnastes inscrites à une compétition de GymCan, les règlements de WGYM s'appliquent. Les six gymnastes doivent participer à au moins un des deux exercices, tant lors de la compétition A que de la compétition B. Veuillez consulter l'annexe E pour connaître les récompenses attribuées aux groupes. Si une gymnaste ne participe à aucun exercice, elle ne recevra aucune récompense.
- Si une gymnaste se blesse immédiatement avant ou pendant la compétition et qu'elle est incapable de respecter cette exigence, une demande de dérogation médicale est requise et un formulaire médical doit être rempli sur place.

3.5 CHAMPIONNATS CANADIENS

Les objectifs des Championnats canadiens sont les suivants :



- Offrir une occasion de compétition de niveau national aux gymnastes individuelles et aux groupes qualifiés.
- Décerner les titres de champions canadiens conformément au Parcours de compétition.
- Poursuivre le processus de classement des équipes nationales Junior et Senior de GymCan en gymnastique rythmique individuelle.
- Identifier et sélectionner des gymnastes pour participer à des compétitions internationales stratégiques, conformément aux critères de sélection publiés et/ou aux règlements de GymCan.
- Identifier les gymnastes qualifiées pour la prochaine édition d'Élite Canada.

3.5.1 HORAIRE DE COMPÉTITION RECOMMANDÉ

Veuillez consulter l'annexe pour obtenir un horaire général, ainsi que le Parcours de compétition pour plus de détails.

L'horaire de chaque compétition sera élaboré en collaboration avec le personnel de GymCan ou une personne désignée par GymCan, ainsi qu'avec le juge responsable (JR) et le juge administrateur (JA). L'horaire peut varier d'une compétition à l'autre en fonction du calendrier des compétitions internationales.

Pour Élite Canada et les Championnats canadiens, la compétition nécessite quatre journées complètes. Les organisateurs doivent donc réserver les installations dès la veille afin de disposer de suffisamment de temps pour installer les tapis d'échauffement et de compétition avant la période d'entraînement (par exemple, avant 17 h). Les salles de réunion doivent être prêtes en fin d'après-midi et l'ensemble des installations doit être entièrement prêt pour permettre le début de la compétition à 7 h 30 le premier jour.

Veuillez noter qu'un déjeuner ainsi qu'un dîner et un souper santé doivent être fournis aux juges, de même que des boissons et des collations santé pendant les pauses. La salle réservée aux repas et aux collations doit être située à proximité de l'aire de compétition afin de permettre aux juges de disposer de suffisamment de temps pour manger. Cette salle ne peut pas être la même que celle utilisée pour les demandes de révision des notes.

3.5.2 CHAMPIONNATS CANADIENS - INDIVIDUEL

Lorsque les CC servent de compétition de sélection pour des affectations internationales, les athlètes admissibles à la sélection doivent être citoyens canadiens et détenir un passeport avant le début des CC, ou conformément aux exigences des critères de sélection.

Les gymnastes individuelles du volet national des catégories Pré-Novice, Novice, Junior et Senior, ainsi que les gymnastes Junior et Senior hors concours (OOC), doivent se qualifier pour participer aux Championnats canadiens soit par l'intermédiaire d'Élite Canada, soit par les Championnats régionaux de l'Est ou de l'Ouest. Veuillez consulter le Parcours de compétition. GymCan n'examinera les demandes d'exception que pour les athlètes qui se trouvaient à l'extérieur du pays dans le cadre d'une affectation de GymCan, ou en raison d'une blessure ou d'une maladie, conformément aux règles énoncées à l'annexe A : Exemptions médicales.



3.5.2.1 Gymnastes Junior ou Senior en attente de résidence permanente, ayant le statut de réfugiée, détenant un visa d'études ou ayant la double nationalité

Un maximum de deux (2) places est disponible pour les gymnastes Junior et de deux (2) places pour les gymnastes Senior. Pour être admissible aux CC, la gymnaste doit avoir participé à ÉC ou aux Championnats régionaux. Les gymnastes seront classées selon leur meilleure note obtenue à Élite Canada ou aux Championnats régionaux. Si cette note leur permet de se classer parmi les 15 premières à Élite Canada ou parmi les 12 premières à leurs Championnats régionaux (Est ou Ouest), elles seront admissibles au processus de classement pour participer aux Championnats canadiens. Les deux (2) gymnastes Junior les mieux classées et les deux (2) gymnastes Senior les mieux classées seront acceptées aux Championnats canadiens. Aucune place n'est réservée spécifiquement à l'Est ou à l'Ouest. Par exemple, si les gymnastes hors concours de l'Ouest se classent aux 2e et 4e rangs de leur catégorie, tandis que celles de l'Est se classent aux 5e et 6e rangs, les deux gymnastes de l'Ouest pourront participer aux Championnats canadiens.

Ces athlètes seront ajoutées à la liste des gymnastes qualifiées transmise par GymCan.

3.5.2.2 Compétition B (Finales)

Les gymnastes Junior et Senior qui terminent parmi les 15 premières lors de la compétition A recevront un certificat soulignant leur qualification au statut de haute performance (HP) et à la compétition B. Une gymnaste qui se classe parmi les huit premières à un engin sera admissible à la finale de cet engin seulement. Toutefois, la note obtenue à cette finale ne sera pas prise en compte dans le classement du concours général de haute performance (HP). Les gymnastes hors concours (OOC) ne sont pas admissibles à la compétition B.

Veuillez consulter l'annexe E pour obtenir des renseignements concernant les médailles, les rubans et les trophées.

3.5.3 CHAMPIONNATS CANADIENS - GROUPES

GRG doivent se qualifier pour participer aux CC conformément aux exigences du Parcours de compétition.

Lorsque les CC servent de compétition de sélection pour des affectations internationales, les athlètes doivent être citoyens canadiens et détenir un passeport avant le début d'ÉC, des CC ou conformément aux exigences des critères de sélection.

Lorsqu'un groupe compte six gymnastes inscrites à une compétition de GymCan, les règlements de WGYM s'appliquent. Les six gymnastes doivent participer à au moins un des deux exercices, tant lors de la compétition A que de la compétition B. Si une gymnaste se blesse immédiatement avant ou pendant la compétition et qu'elle est incapable de respecter cette exigence, une demande de dérogation médicale est requise.

Veuillez prendre note des exigences suivantes concernant les membres des groupes :

- Les membres d'un groupe doivent être citoyens canadiens pour pouvoir être sélectionnés afin de représenter le Canada lors des compétitions internationales de WGYM.



- Les membres d'un groupe doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents pour que le groupe puisse recevoir le titre de champion d'Élite Canada ou de champion national.
- Les groupes comprenant des gymnastes hors concours (OOC) (voir la définition à la section 2.4) seront classés et récompensés selon leur rang, mais ne pourront pas recevoir le titre de champion d'Élite Canada ou de champion national. Si un groupe comprenant des gymnastes hors concours termine au premier rang, le titre de champion sera attribué au groupe suivant au classement ne comprenant aucune gymnaste hors concours.

3.6 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE L'EST ET DE L'OUEST

Le volet national des Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest constitue une compétition de qualification importante pour les Championnats canadiens. GymCan est responsable de veiller à ce que ces compétitions respectent le programme établi, notamment en ce qui concerne les niveaux admissibles, la structure des récompenses, les critères de qualification aux Championnats canadiens ainsi que l'affectation du juge responsable (JR) et du juge administrateur (JA) pour la portion nationale de l'événement. GymCan doit approuver les directives, les bulletins, les horaires provisoires et définitifs ainsi que les rotations avant leur distribution et leur publication.

Veuillez consulter le Parcours de compétition pour obtenir davantage de renseignements sur les niveaux, les critères d'admissibilité, etc. Les Championnats régionaux comprennent uniquement la compétition A.

Il est recommandé que la compétition ait lieu quatre (4) ou cinq (5) semaines avant les Championnats canadiens.

Les objectifs des Championnats régionaux de l'Est et de l'Ouest sont les suivants :

- Offrir une occasion de compétition de niveau national aux gymnastes en développement.
- Décerner les titres de champions régionaux de l'Est ou de l'Ouest pour les niveaux indiqués dans les documents du Parcours de compétition.
- Servir de compétition de qualification aux Championnats canadiens pour les gymnastes individuelles des catégories nationales Pré-Novice, Novice, Junior et Senior ouvertes qui ne sont pas admissibles à une qualification directe à la suite d'Élite Canada. Les notes doivent être accessibles à tous les participants, aux entraîneurs et à GymCan afin de confirmer les gymnastes qualifiées (par exemple, en utilisant le système de pointage KSIS).
- Servir de compétition de qualification aux Championnats canadiens pour les groupes de développement Pré-Novice, Novice, Junior et Senior, ainsi que pour les groupes nationaux Junior et Senior.

3.6.1 HORAIRE DE COMPÉTITION RECOMMANDÉ

Les gymnastes individuelles du volet national doivent bénéficier d'une période d'entraînement prévue à l'horaire (et non d'un entraînement podium) sur les tapis d'échauffement avant le début de la compétition. Il est fortement recommandé que les épreuves du volet national se déroulent pendant la fin de semaine afin de favoriser la disponibilité de juges possédant les qualifications requises pour officier lors de cette portion de la compétition.



Chaque journée de compétition devrait commencer au plus tôt à 9 h et se terminer au plus tard à 19 h, avec une pause de 45 minutes pour le dîner ainsi que de courtes pauses en matinée et en après-midi.

Puisqu'il s'agit d'une compétition de qualification pour les gymnastes individuelles du volet national, l'horaire doit offrir à cette catégorie les meilleures conditions possibles pour réussir ses performances. De plus, le volet national doit être organisé de la manière la plus efficace possible afin de permettre aux juges affectés à cette portion de remplir leurs fonctions sur le plus petit nombre de journées possible. L'objectif est d'avoir des juges différents pour les volets provincial et national, afin que les juges du volet national ne soient pas fatigués lorsqu'ils évaluent les performances.

3.6.1.1 Participantes

a) Veuillez consulter le Parcours de compétition pour connaître tous les niveaux admissibles.

b) Si le temps disponible le permet, les organisateurs peuvent ouvrir les inscriptions aux gymnastes Junior et Senior de haute performance (HP). Si ces gymnastes sont acceptées, elles devront payer la totalité des frais d'inscription et participeront dans une catégorie distincte, avec les gymnastes hors concours (OOC). Elles seront évaluées par les juges et leurs notes seront publiées. La mention « HP » doit apparaître à côté de leur nom dans l'ordre de passage. Elles recevront uniquement des récompenses pour le concours général (AA).

c) Gymnastes Junior ou Senior en attente de résidence permanente, ayant le statut de réfugiée ou détenant un visa d'études : Les athlètes appartenant à cette catégorie sont autorisées à participer aux Championnats régionaux hors concours (OOC). Si des gymnastes hors concours participent à la compétition, elles seront classées avec les gymnastes de haute performance (HP) selon leur note au concours général (AA), et les récompenses seront attribuées en conséquence. Ces gymnastes recevront uniquement des récompenses pour le concours général (AA).

4 AUTRES COMPÉTITIONS DE GYM CAN ORGANISÉES AU CANADA

Jeux du Canada d'hiver : Les Jeux ont lieu tous les quatre ans, en février. Lorsque la gymnastique rythmique fait partie du programme des Jeux d'hiver du Canada, le comité organisateur des Jeux consultera la Direction du programme de gymnastique rythmique de GymCan ou une personne désignée. Les règlements applicables aux Jeux seront publiés sur les sites Web de GymCan et des Jeux du Canada d'hiver.

5 PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

L'objectif du Programme de l'équipe nationale de gymnastique rythmique de GymCan est d'identifier un groupe d'athlètes susceptibles de représenter le Canada à l'échelle internationale et d'établir un processus



de sélection permettant aux athlètes de participer à des événements précis. Les critères de sélection pour les affectations aux grandes compétitions internationales sont établis chaque année et transmis aux provinces, aux juges Brevet, aux athlètes de l'équipe nationale ainsi qu'aux entraîneurs de l'équipe nationale. Ils sont également disponibles sur le microsite de GymCan. Toutes les gymnastes individuelles et tous les membres des groupes souhaitant représenter le Canada lors d'un événement de WGYM doivent détenir un passeport canadien et être prêts à le présenter à GymCan sur demande.

La participation aux événements nationaux suivants est obligatoire pour tous les membres de l'équipe nationale. Les seules exceptions sont les athlètes sélectionnés par GymCan pour participer à un événement international et/ou ceux ayant obtenu une exemption médicale approuvée par la Direction du programme de gymnastique rythmique.

- Championnats canadiens
- Élite Canada
- Camps d'entraînement
- Épreuves de contrôle technique et/ou activités de sélection

5.1 CHAMPIONNATS CANADIENS

Les Championnats canadiens constituent une occasion de compétition annuelle prestigieuse pour les membres de l'équipe nationale et les gymnastes de haute performance (HP). Ils permettent de mettre en valeur les meilleures gymnastes canadiennes, d'établir les classements nationaux et de décerner les titres de champions canadiens dans chaque catégorie de compétition. Les Championnats canadiens jouent également un rôle important dans le programme de l'équipe nationale, puisqu'ils font partie du processus de sélection pour les événements majeurs, de l'attribution du statut de membre de l'équipe nationale et, lorsqu'applicable, de l'octroi des brevets dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.

5.2 ÉLITE CANADA

L'objectif principal d'Élite Canada est d'identifier les gymnastes Junior et Senior de haute performance (HP). Élite Canada fait également partie du processus de sélection des gymnastes individuelles et des groupes pour certains événements majeurs, de l'attribution du statut de membre de l'équipe nationale pour les gymnastes individuelles et, lorsqu'applicable, de l'octroi des brevets dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.

5.3 CAMPS D'ENTRAÎNEMENT

Les camps d'entraînement constituent une partie importante du programme national. Ces camps peuvent être organisés dans un lieu central ou se dérouler à l'échelle régionale.

GymCan peut organiser trois types de camps :

1. Camps de préparation aux compétitions : Camps visant à préparer les athlètes à une compétition majeure par équipe.



2. Camps de préparation technique : Camps de l'équipe nationale qui ne sont pas liés à une compétition particulière.
3. Entraînements de contrôle : Mini-camps de courte durée organisés sur invitation ou demande particulière, pour des groupes ou des gymnastes individuelles.

5.4 ÉPREUVES DE CONTRÔLE TECHNIQUE ET ACTIVITÉS DE SÉLECTION

Pour certaines compétitions, une épreuve de sélection ou un événement de sélection particulier peut être désigné afin de déterminer la composition officielle de l'équipe qui participera à une compétition donnée. Le Groupe de travail sur la sélection (GTS) peut approuver la tenue d'épreuves de sélection pour les grandes compétitions par équipe et rechercher un lieu pour les organiser, si cela est prévu dans les critères de sélection de la compétition. Pour les autres compétitions internationales, la Direction du programme de gymnastique rythmique précisera quelles compétitions nationales et/ou quels camps seront utilisés pour sélectionner les athlètes.

5.5 CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE NATIONALE

La composition de l'équipe nationale des gymnastes individuelles Junior et Senior sera annoncée dans les 14 jours ouvrables suivant les Championnats canadiens.

Le classement de l'équipe est établi selon la pondération suivante :

- 30 % des notes au concours général (AA) obtenues à Élite Canada (compétition A + compétition B).
- 70 % des notes au concours général (AA) obtenues aux Championnats canadiens (compétition A + compétition B).

Veuillez consulter l'annexe A pour les demandes de dérogation médicale.

Les annonces concernant l'équipe nationale seront publiées dans la section « Nouvelles » du site Web de GymCan ainsi que sur le site du Centre de documentation pour le sport (SIRC).

5.5.1 HAUTE PERFORMANCE

Les athlètes de haute performance (HP) sont les 15 meilleures gymnastes Junior et les 15 meilleures gymnastes Senior selon les résultats combinés des compétitions A et B, à la suite d'Élite Canada, puis de nouveau à la suite des Championnats canadiens.

5.6 MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Tous les membres de l'équipe nationale (athlètes, entraîneurs et personnel de soutien) doivent respecter les lignes directrices énoncées dans le [Manuel de l'équipe nationale](#), ainsi que dans les documents connexes présentés à la section 1 : document du programme de la gymnastique rythmique.



6 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

La Direction du programme de gymnastique rythmique de GymCan, ou une personne désignée, sélectionne les athlètes pour toutes les compétitions stratégiques, en collaboration avec le Groupe de travail sur la sélection (GTS), conformément aux critères de sélection et/ou aux classements du plus récent événement de GymCan. Seuls les athlètes de l'équipe nationale peuvent être sélectionnés pour les compétitions stratégiques de WGYM. Les athlètes de haute performance (HP) peuvent être admissibles à participer à des compétitions internationales sur invitation de WGYM, sous réserve de l'approbation de la Direction du programme.

6.1 SÉLECTION DES ATHLÈTES POUR LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Lors de la sélection des athlètes pour une compétition majeure (Jeux olympiques, Jeux panaméricains, Championnats du monde, Jeux du Commonwealth, FISU, Jeux olympiques de la jeunesse, etc.), l'objectif est de sélectionner les meilleures gymnastes afin d'obtenir les notes les plus élevées possibles et d'atteindre les objectifs établis dans les critères de sélection propres à l'événement. La Direction du programme de gymnastique rythmique, ou une personne désignée, est responsable des résultats des gymnastes et de l'équipe. Un processus de sélection est établi pour chaque événement majeur.

Les critères de sélection sont examinés par le personnel du programme de GymCan, le Comité du programme (CP), le Comité consultatif des entraîneurs de l'équipe nationale (NTCC), les athlètes Senior de l'équipe nationale et, dans certains cas, le Comité olympique canadien (COC). Dans la mesure du possible, les juges affectés aux événements de sélection ne seront pas affiliés aux gymnastes participantes. Des renseignements supplémentaires seront fournis dans les documents propres à chaque événement.

Selon le budget disponible et l'importance stratégique de l'événement, la participation à ces compétitions peut être entièrement financée, financée à coûts partagés ou entièrement autofinancée.

6.2 SÉLECTION DES ATHLÈTES POUR LES AUTRES ÉVÉNEMENTS DE WGYM

La Direction du programme de gymnastique rythmique, en consultation avec les entraîneurs de l'équipe nationale, coordonne la participation aux autres événements de WGYM en fonction du classement actuel des gymnastes, de leur plan annuel d'entraînement et de l'intérêt exprimé avant les dates limites communiquées par la Direction du programme de gymnastique rythmique. Ces événements sont autofinancés. La participation à tous les événements de WGYM est réservée aux membres de l'équipe nationale et aux athlètes de haute performance (HP) possédant la citoyenneté canadienne et ayant obtenu l'approbation de la Direction du programme de gymnastique rythmique ou d'une personne désignée.

Pour être admissibles à une sélection aux compétitions de la Coupe du monde, les athlètes doivent faire partie du niveau Podium ou Performance, et l'événement doit correspondre à leur plan annuel

Règlements techniques spécifiques – Section 2

Gymnastique rythmique

Mise à jour en septembre 2026



d'entraînement (PAE). Les athlètes de ces niveaux seront considérés selon leur classement obtenu lors du plus récent Élite Canada, d'un événement national de sélection ou des Championnats canadiens. Les possibilités de participation seront offertes selon l'ordre du classement, en commençant par l'athlète admissible la mieux classée, puis en poursuivant dans l'ordre du classement.

Pour les compétitions du Grand Prix, les règlements du Grand Prix s'appliqueront. Une athlète peut recevoir une invitation personnelle en fonction des points qu'elle a accumulés au Grand Prix. Si cette athlète choisit de ne pas participer, la possibilité sera offerte à la championne canadienne.

La participation à tous les événements sanctionnés par WGYM auxquels les athlètes sont affectés doit être approuvée par GymCan. Les résultats du plus récent événement de GymCan (Élite Canada ou Championnats canadiens) seront utilisés pour déterminer les affectations, à moins que des critères de sélection distincts aient été établis pour l'événement en question. Toutes les communications avec le comité organisateur local (COL) sont effectuées par GymCan, sauf indication contraire.

6.3 COMPÉTITIONS INTERNATIONALES SUR INVITATION – NON SANCTIONNÉES PAR WGYM

Certaines compétitions peuvent être des événements internationaux sur invitation organisés par des clubs. La participation à ces événements n'est pas réservée exclusivement aux membres de l'équipe nationale ou aux athlètes de haute performance (HP). Les athlètes peuvent représenter leur club lors d'une compétition internationale sur invitation en portant l'uniforme de leur club plutôt que celui de l'équipe nationale.

Toutes les communications et les dispositions organisationnelles sont prises en charge par le club, sauf indication contraire.

7 ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE WGYM OU D'UNE COMPÉTITION INTERNATIONALE SUR INVITATION

Les clubs ou les provinces qui souhaitent organiser une compétition internationale sur invitation ou un événement de WGYM doivent soumettre une demande d'organisation à la Direction du programme de gymnastique rythmique. Tous les événements de WGYM et toutes les compétitions internationales sur invitation doivent avoir un juge Brevet certifié pour le cycle en cours agissant à titre de juge responsable, ainsi qu'un juge administrateur expérimenté ou un juge secrétaire.



APPENDIX A: EXEMPTIONS MÉDICALES

L'entraîneur de l'athlète et le bureau provincial doivent remplir le formulaire de [Demande d'exemption](#) GymCan et soumettre tous les renseignements et documents exigés dans ce formulaire.

Les demandes d'exemption pour d'autres circonstances exceptionnelles seront examinées individuellement par GymCan, conformément à la section 3.4.1.

Les athlètes qui doivent se retirer pendant une compétition pour des raisons médicales doivent soumettre une demande de dérogation médicale dans les trois (3) jours ouvrables suivant la fin de la compétition.

Restrictions:

- Les membres de l'équipe nationale peuvent soumettre un maximum d'une exemption par saison de compétition.
- Les membres de l'équipe nationale ne peuvent pas soumettre de demandes de dérogation pour deux compétitions consécutives réparties sur deux saisons.
- Exemple : Une gymnaste ne peut pas soumettre une demande pour les Championnats canadiens de 2023 et Élite Canada de 2024, puisqu'il s'agit de deux compétitions consécutives. Toutefois, elle peut soumettre une demande pour Élite Canada de 2023 et les Championnats canadiens de 2024.
- Aucune demande de dérogation ne sera examinée pour les groupes.

Situation	Calcul de l'admissibilité
1. Demande de participation aux Championnats canadiens pour une gymnaste qui n'est pas membre de l'équipe nationale et qui n'a pas pu participer aux Championnats régionaux : Si une gymnaste se blesse avant ou pendant les Championnats régionaux (CR), elle peut soumettre une demande de dérogation afin de participer aux Championnats canadiens (CC). • Si la blessure survient avant les CR, la demande doit être soumise avant le début de la compétition. • Si la blessure survient pendant les CR, la demande doit être soumise au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la dernière journée de la compétition.	Pour les catégories Novice, Junior et Senior, la gymnaste qui présente une demande doit soumettre des vidéos au moins dix (10) jours avant la date limite d'inscription aux Championnats canadiens. Le processus décrit dans les Lignes directrices pour les événements virtuels de gymnastique rythmique doit être respecté pour la soumission des vidéos. GymCan doit approuver la personne désignée pour superviser l'enregistrement. GymCan obtiendra les notes des 12 meilleures gymnastes de la même catégorie lors des Championnats régionaux auxquels la gymnaste ayant présenté la demande n'a pas participé. La note obtenue par la gymnaste dans le cadre du processus de soumission vidéo sera comparée à celle de la gymnaste classée au 12e rang des Championnats régionaux. Si sa note est égale ou supérieure à celle de la gymnaste classée au 12e rang, elle sera classée avec les autres gymnastes ayant présenté une demande de dérogation. Les



	trois (3) gymnastes les mieux classées dans les catégories Junior et Senior seront incluses, ainsi que la gymnaste Novice la mieux classée.
--	---



Situation	Calcul de l'admissibilité
2. Demande d'accès direct aux Championnats canadiens pour une gymnaste membre de l'équipe nationale qui n'a pas pu participer à Élite Canada, OU demande de maintien du statut de haute performance en cas de blessure ou de maladie pendant Élite Canada (Junior et Senior) Une gymnaste membre de l'équipe nationale qui n'a pas pu participer à Élite Canada peut présenter une demande d'accès direct aux Championnats canadiens. Une gymnaste Junior ou Senior qui se blesse ou tombe malade pendant Élite Canada peut également demander à conserver son statut de haute performance (HP). Dans ce dernier cas, la demande doit être soumise au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la fin d'Élite Canada.	GymCan utilisera les notes des exercices présentés à Élite Canada ainsi que les notes obtenues lors des Championnats canadiens précédents pour les exercices qui n'ont pas été présentés à Élite Canada. Si la nouvelle note calculée de la gymnaste est égale ou supérieure à celle de la gymnaste classée au 15e rang à Élite Canada, la demande sera approuvée. La gymnaste pourra alors conserver son statut de haute performance et obtenir un accès direct aux Championnats canadiens, en plus des 15 gymnastes de haute performance déjà qualifiées. Si la demande est refusée, l'athlète devra participer aux Championnats régionaux afin de se qualifier pour les Championnats canadiens et de retrouver son classement au sein de l'équipe nationale ou parmi les athlètes de haute performance. <i>Remarque :</i> Tous les membres de l'équipe nationale doivent respecter les exigences de l'Entente de l'équipe nationale et du Manuel de l'équipe nationale.
3. Demande de classement au sein de l'équipe nationale et/ou parmi les athlètes de haute performance lorsqu'une gymnaste ne peut pas participer aux Championnats canadiens (Junior et Senior) • Si la blessure survient avant les CC ou ÉC, la demande doit être soumise avant le début de la compétition. • Si la blessure survient pendant les CC ou ÉC, la demande doit être soumise au plus tard le troisième jour ouvrable suivant la dernière journée de la compétition.	GymCan utilisera les notes obtenues lors de l'édition précédente d'Élite Canada pour les exercices qui n'ont pas été présentés aux Championnats canadiens. Si la nouvelle note calculée de la gymnaste est égale ou supérieure à celle de la gymnaste classée au 10e rang de l'équipe nationale (EN), ou au 15e rang de haute performance (HP), lors de la compétition manquée, la demande sera approuvée. La gymnaste sera alors intégrée au classement de l'équipe nationale ou de haute performance, au rang correspondant à sa note. Si la demande est refusée, la gymnaste devra se qualifier de nouveau à la prochaine occasion.



	Remarque : Tous les membres de l'équipe nationale doivent respecter les exigences de l'Entente de l'équipe nationale et du Manuel de l'équipe nationale.
--	---



APPENDIX B: HORAIRE GÉNÉRAL D'ÉLITE CANADA ET LES CHAMPIONNATS CANADIENS

HORAIRE GÉNÉRAUX DES COMPÉTITIONS

Vous trouverez ci-dessous un horaire général pour Élite Canada et les Championnats canadiens. L'ordre des événements au cours de chaque journée ne suivra pas nécessairement celui présenté ci-dessous, puisque des ajustements peuvent être nécessaires selon le nombre de participants.

Les entraîneurs, les athlètes et les parents ne devraient prendre aucune disposition de voyage avant que l'horaire officiel confirmé ait été distribué par GymCan et les organisateurs.

	Élite Canada	Championnat canadien
Journée précédant la compétition Installation avant 17h	~17h à 20h30 • Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux groupes Novice, Junior développement et Senior développement. • Réunion d'instructions des juges (maximum de 1 h 30). • Réunion d'orientation des entraîneurs (30 minutes). • Réunions de GymCan.	~17h à 20h30 • Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux groupes Novice, Junior développement et Senior développement. • Réunion d'instructions des juges (maximum de 1 h 30). • Réunion d'orientation des entraîneurs (30 minutes). • Réunions de GymCan.
Jour 1	~8 h 30 à 20 h 30. • Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : premier engin. • PN : 4 engins. • NV : 4 engins • Cérémonie de médailles • Souper des juges. • Réunions de GymCan (maximum de 2 h 30).	~8 h 30 à 21h • Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : premier engin. • PN : 4 engins. • NV : 4 engins • Cérémonie de médailles • Souper des juges. • Réunions de GymCan (maximum de 2 h 30). • Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux



		• Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux gymnastes individuelles Junior et Senior.	gymnastes individuelles Junior et Senior.
Jour 2	~8h à 20h30 • Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : deuxième engin. • Junior : 2 engins. • Senior : 2 engins. • Cérémonie de médailles • Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux groupes nationaux. • Souper des juges. • Réunion de GymCan, au besoin.	~8h à 21h • Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : deuxième engin. • Finales par engin Novice. • Junior : 2 engins. • Senior : 2 engins. • Cérémonie de médailles • Période d'entraînement (et non entraînement podium) réservée aux groupes nationaux. • Souper des juges. • Réunion de GymCan, au besoin.	
	Élite Canada	Championnats canadiens	
Jour 3	~8h30 à 20h • JR: 2 engins • SR: 2 engins • Groupes nationaux JR & SR: premier engin, présenté deux fois • Cérémonie de médailles et souper	~8h30 to 19h15 • JR: 2 engins • SR: 2 engins • Groupes nationaux JR & SR: premier engin, présenté deux fois • Cérémonie de médailles et souper	
Jour 4	~8h45 à 16h30 • Remise des certificats de haute performance (HP). • Compétition B – Junior et Senior.	~8h45 à 16h30 • Remise des certificats de haute performance (HP).	



	• Groupes nationaux Junior et Senior : deuxième engin, présenté deux fois. • Cérémonie de médailles	• Compétition B – Junior et Senior. • Groupes nationaux Junior et Senior : deuxième engin, présenté deux fois. • Cérémonie de médailles
--	--	---



APPENDIX C: TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPÉTITION DES GYMNASTES MASCULINS

Les gymnastes doivent porter une tenue de gymnastique non transparente. La tenue doit être élégante et mettre en valeur l'aspect artistique de l'exercice. Elle ne doit pas nécessiter d'ajustement pendant l'exécution de l'exercice. Les gymnastes masculins peuvent porter un justaucorps intégral (unitard) ou un justaucorps accompagné d'un short de gymnastique ou d'un pantalon long de gymnastique.

Les membres d'un groupe doivent porter des tenues identiques ou complémentaires. Dans un groupe mixte, la partie supérieure de la tenue doit être identique pour les hommes et les femmes. Pour les hommes, la partie inférieure de la tenue doit respecter les règles applicables aux gymnastes masculins. Pour les femmes, les exigences de la section 10 des règlements de gymnastique rythmique de WGYM s'appliquent.

Pour des raisons de sécurité, les vêtements amples, les éléments décoratifs en relief et les accessoires ne sont pas autorisés.

Toutes les tenues doivent être décentes et comprendre des sous-vêtements appropriés. L'encolure ne doit pas descendre plus bas que le milieu du sternum à l'avant, ni sous la ligne inférieure des omoplates à l'arrière. La dentelle et les tissus transparents situés au niveau du torse doivent être entièrement doublés.

Les modèles provocants, les modèles de maillots de bain ou de bikinis, ainsi que les textes, les lettres, les photographies et les dessins de visages intégrés à la tenue sont interdits.

Les gymnastes peuvent présenter leurs exercices avec ou sans chaussures. Si des chaussures sont portées, elles doivent être de couleur chair ou blanches, propres et en bon état.

Des exemples de tenues masculines sont présentés à la page 63 du Code de pointage de gymnastique acrobatique de WGYM.



APPENDIX D: EXIGENCES RELATIVES À L'ENREGISTREMENT VIDÉO

L'entraîneur doit prendre les dispositions nécessaires pour qu'une personne indépendante du club (juge, entraîneur d'un autre club, représentant du programme provincial, etc.) supervise l'enregistrement. Cette personne doit être identifiée au début de la vidéo ainsi que sur le formulaire soumis avec l'enregistrement. Les instructions relatives à la soumission des vidéos et au paiement seront fournies par GymCan.

- Lors de la soumission des vidéos, les clubs sont responsables de s'assurer que toutes les personnes visibles ont donné leur autorisation pour l'utilisation et la publication de leur image. Lorsque les personnes apparaissant dans les vidéos sont âgées de moins de 18 ans, l'autorisation de leurs parents ou tuteurs légaux doit être obtenue.
- GymCan n'assume aucune responsabilité en cas d'utilisation abusive des droits à l'image.
- L'enregistrement doit être effectué à l'intérieur, sous la supervision d'un entraîneur.
- Afin d'assurer une bonne visibilité et d'optimiser les conditions de jugement, il est recommandé de filmer les gymnastes devant un arrière-plan clair et uni, dans la mesure du possible. L'éclairage doit permettre aux juges de bien voir l'athlète.
- Toutes les gymnastes doivent porter leur tenue de compétition.
- Les clubs sont responsables de s'assurer que la musique est clairement audible dans l'enregistrement vidéo.
- Les gymnastes doivent utiliser des engins conformes aux normes de compétition de WGYM.
- Toutes les vidéos doivent être soumises dans un format vidéo d'une qualité de 1080p ou en pleine résolution.
- L'enregistrement devrait être effectué à partir de la position du juge responsable au sein du jury, au centre du tapis, à environ trois (3) à cinq (5) mètres de la ligne rouge avant. Cette position doit permettre de filmer la plus grande partie possible du tapis et d'assurer une distance suffisante pour capter le corps entier de la gymnaste ainsi que l'engin pendant l'exercice.
- Veuillez noter que les appareils d'enregistrement (iPad, téléphone, caméra vidéo, etc.) varient en taille et en capacités techniques (qualité optique, objectif, profondeur de champ, etc.). Par conséquent, les indications précédentes constituent uniquement des recommandations. Il incombe au club de s'assurer que l'enregistrement de chaque exercice est de bonne qualité.
- Une deuxième caméra filmant l'exercice sous le même angle est obligatoire, au cas où un problème surviendrait avec le premier enregistrement.
- La caméra doit filmer l'exercice dans son intégralité, sans mouvement vertical vers le haut ou vers le bas. La gymnaste et son engin doivent toujours être visibles dans le cadre. Lors des grands lancers, il est acceptable que l'engin sorte momentanément du cadre pendant une fraction de seconde. La caméra peut se déplacer horizontalement pour suivre la gymnaste, à condition que le mouvement soit fluide. De légers zooms sont permis, à condition que la gymnaste et son engin



demeurent au centre du cadre et que les mouvements de zoom avant et arrière ne nuisent pas au visionnement de l'exercice.

- L'utilisation d'une caméra fixe, par exemple un iPad installé sur un trépied, est recommandée.
- La gymnaste peut commencer l'enregistrement directement dans sa position de départ sur le tapis. Il n'est pas nécessaire de filmer son entrée sur l'aire de compétition.
- Des panneaux en forme de A, des rideaux déroulants ou des séparateurs peuvent être utilisés pour délimiter le tapis. Ces éléments doivent être placés uniquement sur les côtés et à l'arrière du tapis, à une distance de deux (2) mètres de son bord.
- Une seule tentative par engin est autorisée, sauf si la mauvaise musique est diffusée. Dans ce cas, les règlements du Code de pointage de gymnastique rythmique de WGYM doivent être respectés.

NORMES RELATIVES AUX ENGINES

- Les athlètes doivent présenter leurs exercices sur un tapis de gymnastique rythmique certifié par WGYM, d'une dimension de 16 m × 16 m. Une ligne rouge doit être clairement visible sur le tapis.
- La disposition des engins doit respecter les règlements de WGYM pour le cycle 2024-2028, applicables aux catégories Junior (y compris Novice) et Senior en gymnastique rythmique individuelle (GRI).

CADRAGE DE LA CAMÉRA

- S'assurer que le corps entier de la gymnaste ainsi que l'engin sont toujours visibles, y compris lors des lancers, dans la mesure du possible.
- S'assurer que la gymnaste demeure au centre du champ de la caméra.



APPENDIX E: PRIX ET TROPHÉES

ÉLITE CANADA

Pré-Novice et Novice : Récompenses aux huit (8) premières gymnastes au concours général (AA) et aux huit (8) premières à chaque engin.

GRI Junior et Senior, groupes nationaux Junior et Senior : Récompenses au concours général selon les résultats combinés des compétitions A et B. Récompenses par engin selon les résultats de la compétition B.

Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : Récompenses aux huit (8) premiers en groupes au concours général seulement.

ÉLITE CANADA, CHAMPIONNATS CANADIENS ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Pour les gymnastes ayant la citoyenneté canadienne, la résidence permanente (RP) ou la double nationalité (DN), et qui n'ont PAS représenté une autre fédération :

1. Des médailles d'or, d'argent et de bronze sont remises aux gymnastes ou aux groupes classés respectivement aux 1er, 2e et 3e rangs. Des rubans sont remis aux gymnastes ou aux groupes classés du 4e au 8e rang inclusivement.
2. En cas d'égalité, les gymnastes ou les groupes partagent le même rang et le rang suivant est omis.
3. Pour les groupes, seules les gymnastes ayant participé à au moins un des exercices recevront une récompense au concours général (AA). Une gymnaste remplaçante qui n'a participé à aucun des deux exercices ne recevra aucune récompense. Pour les récompenses par engin, seules les gymnastes ayant participé à l'exercice correspondant recevront une récompense.
4. Les gymnastes hors concours (OOC) seront classées dans leur catégorie pour le concours général (AA) seulement et recevront une récompense correspondant au rang partagé. Par exemple, si une gymnaste hors concours se classe au 4e rang, deux récompenses de 4e place seront remises pour le concours général, suivies de la récompense de 5e place, et ainsi de suite.

Remarque : Une gymnaste hors concours peut recevoir une médaille d'or pour une première place, mais ne peut pas recevoir le titre de « championne ».

Ces récompenses doivent être remises en même temps que celles du concours général de la compétition A.

5. Lors des Championnats régionaux, les gymnastes de haute performance (HP) et les gymnastes hors concours (OOC) recevront uniquement des récompenses au concours général (AA), et non des récompenses par engin. Elles seront classées et récompensées dans la même catégorie.

GYMNASTES MASCULINS AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Les gymnastes masculins doivent être inscrits dans la catégorie appropriée, en utilisant le format suivant : Nom (M). Ils seront classés dans leur catégorie selon leur note au concours général (AA) et recevront la récompense correspondant à leur classement. Aucune récompense par engin ne sera remise lorsqu'il y a deux gymnastes masculins ou moins dans une catégorie. Par exemple, si la note totale au concours



général d'un gymnaste masculin est équivalente à celle de la gymnaste féminine classée au 5e rang, il recevra une récompense de 5e place au concours général. S'il se classe au 10e rang, il ne recevra aucune médaille. Toutes les gymnastes féminines avancent d'un rang au classement.



CHAMPIONNATS CANADIENS

Pré-Novice : Récompenses aux huit (8) premières gymnastes au concours général (AA) et aux huit (8) premières à chaque engin.

Novice : Récompenses aux huit (8) premières gymnastes au concours général de la compétition A. Les récompenses par engin seront attribuées à la suite des finales par engin.

Junior et Senior – Catégorie ouverte : Récompenses aux huit (8) premières gymnastes au concours général (AA).

Junior et Senior – Haute performance (HP) : Récompenses aux huit (8) premières gymnastes au concours général selon les résultats combinés des compétitions A et B, ainsi qu'aux huit (8) premières à chaque engin lors de la compétition B.

Groupes nationaux Junior et Senior : Récompenses au concours général selon les résultats combinés des compétitions A et B. Récompenses par engin selon les résultats de la compétition B.

Groupes Novice, Junior développement et Senior développement : Récompenses aux huit (8) premiers groupes au concours général seulement.

TROPHÉES COMMÉMORATIFS

TROPHÉES COMMÉMORATIFS

Les organisateurs des Championnats canadiens doivent fournir des trophées commémoratifs que les récipiendaires pourront conserver pour les catégories et distinctions suivantes :

- Première place au concours général (AA) – Groupes Novice, Junior et Senior
- Champion national – Junior développement
- Champion national – Senior développement
- Champion national – Pré-Novice
- Champion national – Novice
- Champion national – Junior, catégorie ouverte
- Champion national – Junior
- Champion national – Senior, catégorie ouverte
- Champion national – Senior
- Entraîneur de l'année
- Miss Élégance
- Athlète Junior de l'année
- Entraîneur Junior de l'année
- Athlète Senior de l'année
- Entraîneur Senior de l'année



HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENTS

Version	Date	Modifications
Ébauche1.0	September 2026	Ébauche distribuée aux fins de révision – Ne pas distribuer

